

PROJET

PEDAGOGIQUE

« Les P'tits Filous »

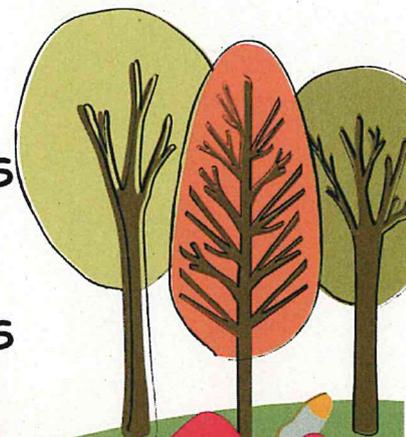
ANNEE 2023/2024



Sommaire :



- PRESENTATION
- LA STRUCTURE
- LE FONCTIONNEMENT
- L'AMENAGEMENT DES LOCAUX
- LE PERSONNEL
- LES RÉUNIONS, LES ÉVALUATIONS ET LES BILANS
- UNE JOURNEE A L'ALSH
- NOS OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- LES ACTIVITÉS ET LES SORTIES
- PERSPECTIVES



présentation

Communauté de communes
Vallée de l'homme

28 avenue de la forge
24620 Les Eyzies

Projet éducatif écrit par l'organisateur

- traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités et ses principes
- Fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en oeuvre

ALSH
Les P'tits Filous

Groupe scolaire Pierre Khantine,
Route de Périgueux
24580 Rouffignac

Projet pédagogique écrit par l'équipe pédagogique

- Organise la vie quotidienne
- Instaure un type de fonctionnement
- Met en évidence des intentions éducatives

La structure

L'ALSH « les p'tits filous » a ouvert ses portes en 2004. Il s'agit d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement qui accueille les enfants scolarisés jusqu'à 14 ans avec un effectif maximum de 50 enfants.

Il est situé sur la commune de Rouffignac Saint Cernin de Reilhac et accueille une population rurale venant de tous les milieux sociaux et des villages alentours. L'ALSH est géré par la Communauté de communes de la vallée de l'homme située 28 avenue de la forge, 24620 Les Eyzies.

L'ALSH est placé sous la responsabilité de Nathalie Pivost, coordinatrice politique jeunesse.

Il est déclaré auprès de la DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

Capacité d'accueil

Mercredis et vacances scolaires (hors vacances de Noël)

Maternelles : 16
Elémentaires : 24
Collégiens : 8



Périodes de fonctionnement

Pour qui ?

Mercredis et vacances
inscription à la journée ou $\frac{1}{2}$
journée

Horaires : 7h30 à 18h30

Arrivée de 7h30 à 9h30
Départ de 16h30 à 18h30



Enfants de 3 à 14 ans habitants la
communauté de communes

Maternelles : enfants scolarisés à
partir de 3 ans jusqu'à l'entrée à
l'école élémentaire

Elémentaires : à partir de 6 ans
(classe CP) et jusqu'à 12 ans

Collégiens : 12 à 14 ans

Le fonctionnement

Le règlement intérieur rappelle toutes les modalités d'organisation, de gestion administrative et financière de l'ALSH. Le responsable légal de l'enfant adhère au projet en signant le fonctionnement du centre.

Les inscriptions :

Elles sont gérées par la directrice.



Les repas :

Ils sont préparés dans la cantine scolaire par notre agent de cuisine. Ils sont établis en accord avec la directrice.

Les transports :

Les sorties s'effectuent en bus par une société de transports ou par les mini-bus prêtés par la mairie.

La communication :

Le projet éducatif, le projet pédagogique, ainsi que tous les documents nécessaires au fonctionnement de l'ALSH (règlement intérieur, plannings, menus ...) sont à la disposition des familles sur le site internet et le facebook de la communauté de communes.

Un panneau d'information est installé à l'entrée de l'ALSH.

Le budget :

Un budget de fonctionnement et d'investissement est alloué à l'Accueil de Loisirs chaque année. Les principales lignes budgétaires en fonctionnement sont les suivantes :

- Les animations
- Les transports
- La pharmacie
- Les fournitures pédagogiques
- Les fournitures de petit équipement



Les lignes budgétaires en investissement permettent de renouveler le matériel et les jeux de l'ALSH.



Aménagement des locaux

Un espace bien pensé structure, rassure l'enfant. L'aménagement des lieux d'accueil et d'animation est essentiel. De par la fonction polyvalente des salles, il est nécessaire d'adapter les locaux. La notion d'appropriation des espaces par l'enfant est importante. Pour cela, les aménagements :

- Sont composés de différents pôles d'activités pour, soit développer les supports d'animation, soit permettre à l'enfant de choisir son activité.
- Permettent un accueil plus individualisé de l'enfant.
- Sont modulable.
- Favorisent la participation de l'enfant.
- Aident à l'émergence d'idées d'activités qui vont enrichir le milieu.
- Facilitent des relations plus conviviales.
- Permettent la possibilité d'être seul, d'être tranquille.
- Permettent de gérer un petit groupe d'enfants pendant les activités manuelles.



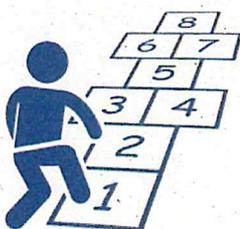
Le bâtiment comporte une salle d'accueil, une salle d'activités, une salle de motricité, un bureau, des sanitaires adaptés à l'âge des enfants, d'une salle de sieste, d'un réfectoire et d'une salle de réserve.

Les adolescents ont un espace qui leur est propre dans un bâtiment annexe de l'école. Cet espace est composé d'une salle d'activités, d'une cuisine, de sanitaire et d'une salle de repos.

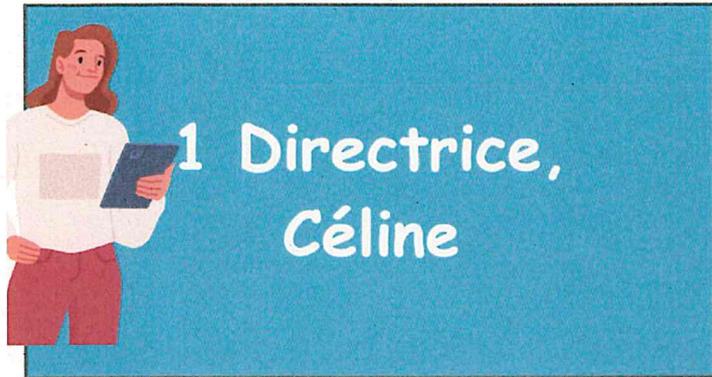


A l'extérieur :

- Une petite cour pour les maternelles
- La cour de l'école Pierre Khatine est mise à disposition
- Un terrain de basket en face du centre
- Une salle ESES qui est réservée lors des vacances
- Un terrain de foot



Le personnel



Mission

Responsable de son bon fonctionnement et garante de la sécurité physique et morale des enfants et du personnel

- Veille au respect du projet pédagogique
- Organise les sorties et coordonne les activités
- Assure les relations avec les personnels, les partenaires extérieurs et les différents services de la communauté de communes.

Avec les animateurs

- Forme et évalue
- Motive, met en avant les capacités et compétences de chacun
- Transmet les informations données par les parents

Avec les familles

- Ecoute et rassure
- Informe sur les modalités d'inscriptions et de fonctionnement, les besoins particuliers pour une sortie...

Pour les familles

- Participe à l'élaboration de différents documents : plaquette d'informations, plannings d'activités, protocoles covid...

Les animateurs

Animateurs contractuels diplômés BAFA ou équivalent (Ophélie, Sandrine)
Animateur (Anaïs)
Animateurs stagiaires (Oihan,...)

Mission

Avec les enfants

- Ont l'obligation de surveillance
- Respectent la réglementation
- Sont à l'écoute et bienveillants
- Montrent l'exemple : langage, tenue, attitudes...
- Sont inventifs et dynamiques.
- Accueillent et animent, ils proposent et organisent des activités en fonction des demandes, de l'âge, de la fatigue des enfants

Avec les familles

- Rassurent
- Ecoutent
- Communiquent et recueillent les informations importantes

Avec ses collègues

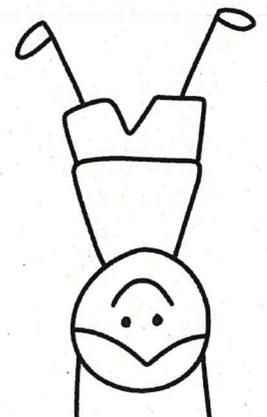
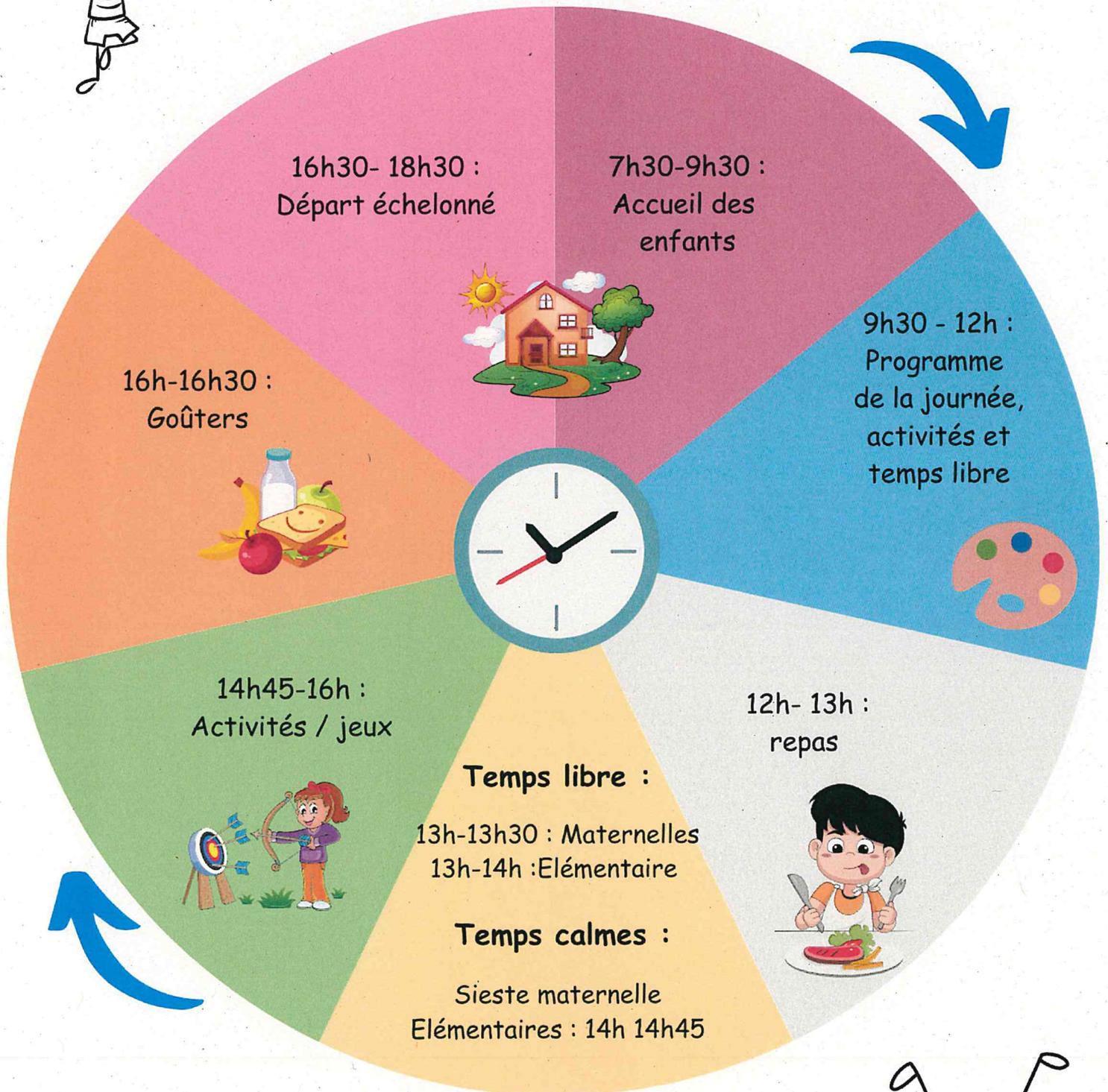
- Participent au projet pédagogique
- Communiquent, s'entraident et se respectent
- Participent aux réunions et sont force de proposition

1 agent de cuisine (Mylène)

- Participe à la vie collective de l'ALSH
- Assure le service de restauration



Une journée à l'ALSH



Les réunions, les évaluations et les bilans

Des réunions de préparation ont lieu pour les animateurs avant chaque période de fonctionnement pour :

- Rencontrer l'ensemble de l'équipe
- S'approprier le projet pédagogique
- Connaître l'organisation et le fonctionnement de l'ALSH
- Prendre connaissance des différents protocoles (COVID, plan Vigipirate...)
- Elaborer en équipe les plannings d'activités

Evaluation des équipes

Les animateurs qui effectuent leur stage pratique BAFa ont un entretien à mi-parcours suivi d'une évaluation finale. L'évaluation porte sur : être à l'écoute des enfants, garantir leur sécurité physique et morale, gérer un temps d'activité, adapter l'activité à la tranche d'âge...

Après chaque période de fonctionnement les animateurs sont évalués sur :

- leur investissement et leur implication sur les différents temps de la journée.
- être force de proposition, anticiper et préparer ses activités et jeux en rapport avec le thème.
- avoir un esprit d'équipe, d'entraide et d'écoute auprès de ses collègues.
- disponibilité, écoute et bienveillance auprès des enfants, des familles et des équipes. Les animateurs peuvent être reçus individuellement sur des temps formels ou informels...

Evaluation de la structure

Evaluation quantitative :

Un bilan est effectué pour chaque période de fonctionnement lors des réunions de service en présence de la directrice de l'ALSH et de la responsable du service.

La fréquentation de l'ALSH est communiquée et discutée : nombre d'enfants inscrits et nombre d'enfants présents...

Evaluation qualitative :

La directrice et les animateurs restent à l'écoute des retours faits par les familles et en tiennent compte du mieux possible.

NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE

Citoyenneté

L'enfant
au cœur
de notre
projet
pédagogique

L'enfant
acteur de son
temps de loisirs

Loisirs &
découvertes

Culture

Environnement
et
biodiversité

Autonomie

L'enfant
et sa famille

Vivre
ensemble

Nos objectifs pédagogiques

Les intentions éducatives développées dans le projet éducatif :

- Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous afin de promouvoir l'égalité d'accès.
- Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants.
- Accompagner les enfants dans l'apprentissage de la citoyenneté et dans le respect des valeurs tel que le respect l'écoute et le partage.
- Renforcer la communication et favoriser l'échange avec les familles
- Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs à travers une coopération renforcée entre les acteurs.



Priorités choisies par l'équipe :

1. Respect du rythme de vie des enfants en temps de loisirs :

Notre ALSH fonctionne les mercredis et vacances scolaires, hors vacances de Noël, les enfants sont accueillis dans un cadre agréable, spacieux que l'on aménage et décore en fonction des périodes. Bien que le centre se situe dans l'école, il est important pour nous que l'enfant différencie son temps de loisirs du temps scolaire.

Un rythme adapté grâce aux arrivées et départs échelonnés :

Cela permet aux enfants qui le peuvent de dormir davantage. Certains enfants ont besoin de plus de temps le matin pour démarrer la journée ; l'accueil s'effectue dans une ambiance calme et rassurante où chaque enfant choisit de jouer, de lire....

La liberté de choix :

Dans la journée un panel d'activités est proposé. Il permet à chaque enfant de choisir celle qui lui plaît et dans laquelle il peut pleinement s'épanouir.

En fonction de son envie il choisit d'y participer ou non. Il a donc la possibilité de lire, jouer aux jeux de société... ou de ne rien faire.

Les sorties et activités sont adaptées aux besoins des enfants, à leur capacité, à leur rythme et à leurs envies. Nous prenons le temps d'échanger avec eux afin de répondre au mieux à leurs souhaits.

Le respect de ses besoins physiologiques :

Le temps de vacances est aussi celui du repos. Beaucoup d'enfants ont un rythme effréné durant la période scolaire.

Les plus jeunes peuvent bénéficier d'un véritable temps de sieste après le repas.

Le lever est échelonné afin de permettre à chaque enfant de se reposer autant qu'il le souhaite

Nous mettons en place des activités adaptées, selon les différents moments de la journée en alternant, temps calmes et temps où ils se dépensent.

Des temps libres en intérieur et extérieur où l'enfant est en autonomie:

Il a besoin de ces temps moins « structurés » car toute la semaine, l'enfant est fréquemment stimulé et sollicité.

Ce sont des moments importants où l'enfant peut se retrouver seul ou avec ses copains pour discuter, faire un jeu, un foot, dessiner ...

L'animateur reste disponible et à l'écoute de chaque enfant. Il assure la sécurité du groupe et joue avec eux s'ils le souhaitent.

Les espaces sont pensés et aménagés afin d'être agréables et accueillants : coin lecture, jeux d'imitation pour les plus jeunes (dinette, voitures...)...

Les enfants ont la possibilité d'évoluer librement dans ces espaces sécurisés et sécurisants avec des règles établies et des repères clairs.

Du matériel pédagogique est mis à disposition : jeux de société, matériel créatif, jeux extérieurs ; il est régulièrement renouvelé ou complété.

2. Socialisation et autonomie des enfants

Les accueils de loisirs sont un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité.

L'enfant est accueilli dans un groupe, cela implique qu'il existe un cadre, des règles mises en place. Ces règles sont élaborées avec les enfants : que peut-on faire ou ne pas faire ?

Afin qu'elles soient connues de tous, des outils sont mis en place, par exemple des pictogrammes affichés. Ce travail est effectué à chaque période de vacances ou plusieurs fois dans l'année pour l'accueil des mercredis.

Les enfants sont amenés à participer à la vie quotidienne : mise en place des activités, rangement, nettoyage... Les lieux sont aménagés afin que l'enfant puisse être le plus autonome possible : jeux à sa portée, robinets plus bas pour les plus jeunes, mobilier adapté à la taille des enfants...

L'animateur est présent pour accompagner l'enfant dans les gestes quotidiens : s'habiller, se chausser, manger seul, se servir...

Il doit montrer l'exemple et au besoin apprendre à l'enfant à le faire seul.

L'enfant est responsabilisé, il est amené à faire ses propres choix et à les assumer.

Exemples : - J'ai choisi mon activité donc je reste jusqu'à ce que l'animateur m'autorise à faire autre chose

- J'ai renversé mon verre d'eau, je nettoie.

3. Bien-être et bienveillance

Nous souhaitons un ALSH ouvert à tous les enfants quelles que soient leurs différences.

Nous veillons à ce que chaque enfant trouve sa place dans le groupe en prenant en compte ses besoins, ses envies.

Tout au long de la journée, les animateurs assurent la sécurité physique et affective de l'enfant par leur présence, leur disponibilité, leur capacité d'écoute, leur respect de l'autre, bienveillance et vigilance. L'enfant doit être encouragé à chaque instant et être reconnu dans ses compétences quelles qu'elles soient.

Des temps d'échanges en groupe sont organisés dans la journée, au minimum le matin après l'appel, durant le temps calme et le soir pendant le goûter.

Ils sont organisés dans un climat calme et convivial, rassurant pour les enfants. L'enfant peut s'exprimer librement sur son humeur, son ressenti de la journée...

Les animateurs tiennent compte de ce retour afin de pouvoir adapter la journée ou celle à venir.



4. Faire découvrir le territoire et son environnement

La volonté de la communauté de communes est de s'engager à préserver la biodiversité de notre territoire, il est donc important pour nous de mettre en place des actions afin de sensibiliser les enfants à découvrir et respecter leur environnement.

Nous mettons en place des actions ou des activités, seuls ou avec des partenaires locaux et des intervenants pour que l'enfant et le jeune soient capables d'identifier les différentes espèces de la nature, de comprendre la notion d'écosystème, de participer à la sauvegarde de la nature et de limiter son impact sur les milieux naturels.



5. Maintien du lien de qualité avec les familles, les enfants et les équipes

Nous attachons à maintenir un lien étroit avec les familles.

Le temps d'accueil du matin et du soir :

Il est assuré par un animateur qui rencontre les familles. Cela lui permet d'accueillir chaque enfant individuellement, de faciliter et d'accompagner la séparation avec leurs parents, notamment des tous petits. L'animateur prend en compte les informations données par les parents et les inscrits sur un carnet de liaison afin que tous les animateurs en prennent connaissance à leur arrivée.

Le lien avec les enfants :

La directrice est souvent présente sur les groupes. Elle participe aux temps d'échanges et aux sorties afin de connaître les enfants et de partager leur quotidien.

Il est important que les enfants nous connaissent et identifient notre rôle.

Nous sommes à leur écoute et à leur disposition sur ces différents temps ou dans notre bureau.

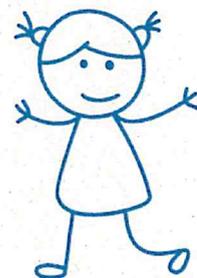
Le lien avec les familles :

A partir des outils d'information et de communication :

- Site internet et facebook
- Affichage à l'entrée

A partir des temps de rencontre :

- Accueil téléphonique ou sur rdv des familles
- Visites de la structure pour les familles qui le souhaitent
- Temps conviviaux mis en place comme le barbecue des familles pendant les vacances d'été



Les réunions avec le personnel :

- Réunions régulières avec les équipes du mercredi
- Réunions de préparation avec l'équipe d'animation avant chaque période de vacances scolaires

LES ACTIVITÉS

Les activités, les projets :

Les activités ou les projets proposés sont en rapport avec une thématique, celle-ci est choisie par l'équipe d'animation ou par les enfants pour chaque période de vacances ou les mercredis de chaque trimestre.

Les projets peuvent s'inscrire sur un trimestre ou sur l'année

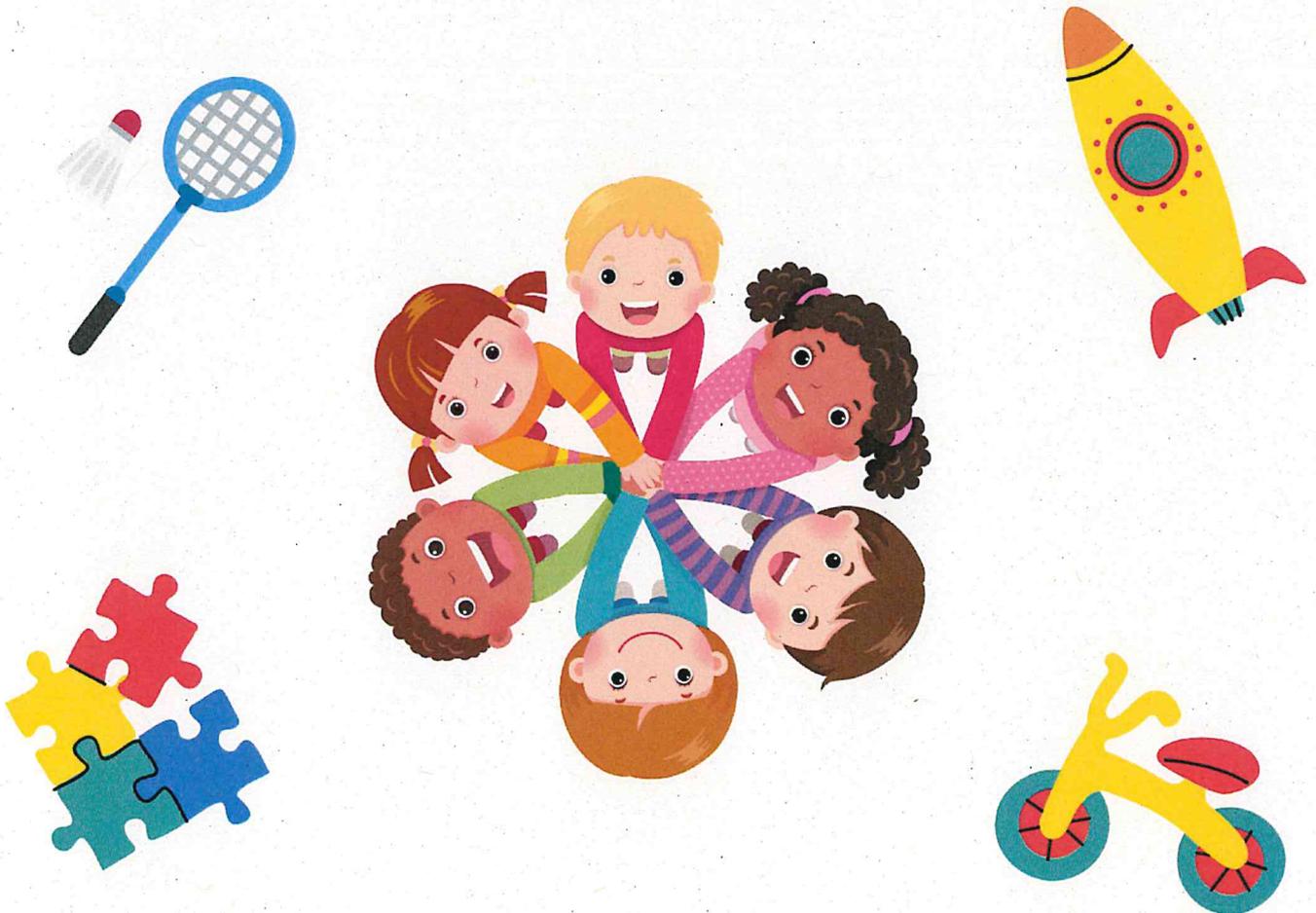
Les activités s'appuient également sur les ressources locales du territoire en fonction de la thématique et du projet.

Elles sont adaptées en fonction des capacités et des attentes des enfants :

- durée, technicité et matériel adaptés à l'âge
- choix entre plusieurs activités : l'enfant est libre de participer ou non.

L'activité doit être présentée de manière ludique par les animateurs et donner envie. Elle sera préparée à l'avance, un exemple de réalisation est montré aux enfants.

Les activités peuvent être libres, en autonomie ou structurées, préparées et proposées par l'animateur. Il existe différentes façons d'animer : laisser faire, donner à faire, faire faire et faire avec. Nous demandons à nos animateurs d'alterner ces différentes méthodes.



PERSPECTIVE

Le projet pédagogique évoluera en fonction des enfants, des familles et des équipes qui le feront vivre.

Il sera également adapté en fonction du contexte social, sanitaire et économique ou encore de l'actualité.

Une évaluation du projet pédagogique sera effectuée régulièrement, nous amenant ainsi à nous questionner sur nos pratiques professionnelles.

La direction du service ALSH souhaite poursuivre son engagement afin de faire vivre, connaître, développer et dynamiser ce lieu dédié à la jeunesse.



Règlement

Règlement intérieur

Fonctionnement

- L'ALSH est ouvert, pour les enfants de 3 à 14 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi. Les horaires du matin sont de 8h30 à 18h30.
- Le repas et le goûter sont fournis.
- L'accueil se fait de 8h30 à 9h30 et le départ à partir de 16h30.
- En cas d'activité exceptionnelle, sortie ou journée pique-nique, le respect de l'horaire de rendez-vous est exigé, le bus partira à l'heure prévue.

Responsabilité générale

- Un enfant ne peut quitter les lieux qu'en compagnie de son responsable légal ou d'une personne dûment mandatée par autorisation écrite des parents. Une pièce d'identité sera exigée.
- L'autorisation à se rendre seul au domicile doit être mentionnée sur la fiche d'inscription.
- Tout parent ou responsable légal reprenant exceptionnellement son enfant avant l'heure de sortie doit signer une décharge de responsabilité.
- En dehors des horaires d'accueil, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'Accueil de Loisirs.

Conditions d'accueil et d'inscription

- Remplir un dossier d'inscription.
- Le dossier est pris en compte dès lors qu'il est complet.
- Fiches d'inscription et sanitaire.
- Pièces à joindre : attestation d'assurance « responsabilité civile », notification CAF ou MSA, N° sécurité sociale, carnet de santé (les vaccins doivent être à jour).

Modalités d'inscription et de paiement

- Le prix à la journée et à la demi-journée avec repas est calculé selon le quotient familial des familles.
- La réservation par téléphone est proscrite.
- En cas d'absences non justifiées, les journées réservées seront facturées sans prestation sociale.

Santé et Hygiène

- **Autorisation de soins**
 - nécessaires en fonction de l'état de l'enfant. (Cf. dossier d'inscription et fiche sanitaire). Il sera tenu compte des informations inscrites sur la fiche sanitaire de l'enfant. Les parents ont pour obligation de signaler tout traitement ou allergie sur cette dernière.
- **Maladies, traitements médicamenteux**
 - Les enfants ne seront pas accueillis en cas de maladie contagieuse ou de fièvre.
 - L'équipe d'animation n'est pas habilitée à délivrer des médicaments à l'enfant.
 - Un protocole d'accueil spécifique peut être étudié à la demande des familles dans le cas de longue maladie ou d'allergies.
- **Poux**
 - Afin d'éviter toute propagation, les enfants porteurs de poux non traités ne seront pas acceptés.

Refus

- **Les Responsables de l'ALSH ont la possibilité de refuser :**
 - Les enfants qui perturbent gravement le centre par leur comportement, leurs manquements répétés aux règles de vie collective, après avoir étudié avec la famille toutes solutions possibles.
 - Le non-respect de ce règlement.

Détérioration, perte, vol d'objets personnels de valeur

Il est demandé aux enfants de ne pas amener d'objets personnels sur les accueils (Jouets, consoles, téléphone portable...). En cas de vol ou dégradation le centre se décharge de toutes responsabilités. Cependant pendant les vacances, les enfants ont le droit d'apporter leur vélo, trottinette ou encore leur skateboard. Ces objets sont personnels et ne devront en aucun cas être prêtés. Le port du casque est obligatoire dans l'enceinte du centre.

Assurance

- L'enfant qui fréquente l'ALSH doit bénéficier d'une assurance responsabilité civile.
- cas d'accident au cours de l'activité, le responsable prend toutes les mesures nécessaires à la sécurité de l'enfant et se charge des déclarations réglementaires.
- Les frais d'hospitalisation et médicaux seront remboursés à la famille par leur caisse d'assurance maladie et leur mutuelle.

Conseils pratiques

- Il est conseillé aux parents de marquer les vêtements de leurs enfants, de vérifier qu'ils n'emportent pas d'objets de valeur, d'argent de poche, de bijoux ou d'objets dangereux

Violence

Aucun comportement violent (verbal ou physique) n'est toléré au sein des accueils entre enfants-enfants, enfants-adultes et adultes-adultes. Tout enfant présentant un comportement violent risque d'être sanctionné. La sanction pourra aller de l'avertissement oral au renvoi temporaire ou définitif de l'enfant.

Tout adulte responsable de mauvais traitement envers un enfant risque des poursuites pénales.

Tenue vestimentaire

Il sera demandé à l'ensemble de l'équipe pédagogique, d'avoir une tenue vestimentaire adaptée à la fonction.

Alcool, tabac, téléphone portable

Il est interdit de consommer de l'alcool et de fumer dans l'enceinte du centre. En cas de manquement au règlement, la personne sera exclue. Les téléphones portables sont fortement déconseillés et leur utilisation limitée pendant les temps collectifs.

Il est aussi demandé aux membres de l'équipe d'utiliser leurs téléphones portables dans le cas d'une utilisation fonctionnelle. De plus, il est formellement interdit de prendre des photos avec les téléphones portables ou avec les appareils photo personnels. Les photos qui doivent être prises durant les accueils seront uniquement accordées par un membre de la direction.

Bien sûr en plus de ces quelques points, chacun est tenu de respecter le règlement intérieur du centre et est tenu au secret professionnel.

